Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203426-20251205-12025111-DE

Mairie de Trébédan

DELIBERATION N° 1/2025/11/1
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 3 novembre 2025
18h30

Département des Côtes d'Armor

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, Alain HAMONIAUX, LAMY Didier, PAUTHONNIER Eddy, Angelo LOPES BENTO, Franck MELET

Absents excusés : ABOAF Aurore et BLANCHARD Ludivine donne pouvoir à Eddy PAUTHONNIER

Absents :

Secrétaire de Séance : Alain HAMONIAUX

RPQS 2024 EAU POTABLE DU SYNDICAT DE CAULNES – LA HUTTE QUELARON POUR SECTEUR DE QUELARON

Monsieur le Maire informe du RPQS 2024 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable), de L'INFeau 2024, Le tableau d'évolution des consommations par commune, et ainsi que la note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances.

Ces documents ont été présentés aux conseillers municipaux lors de la séance.

Les membres du conseil ont pris ACTE de ces documents.

Et souligne de prévoir les travaux Rue des Prairies Fleuries.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 1er décembre 2025
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22260 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Alain HAMONIAUX